

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

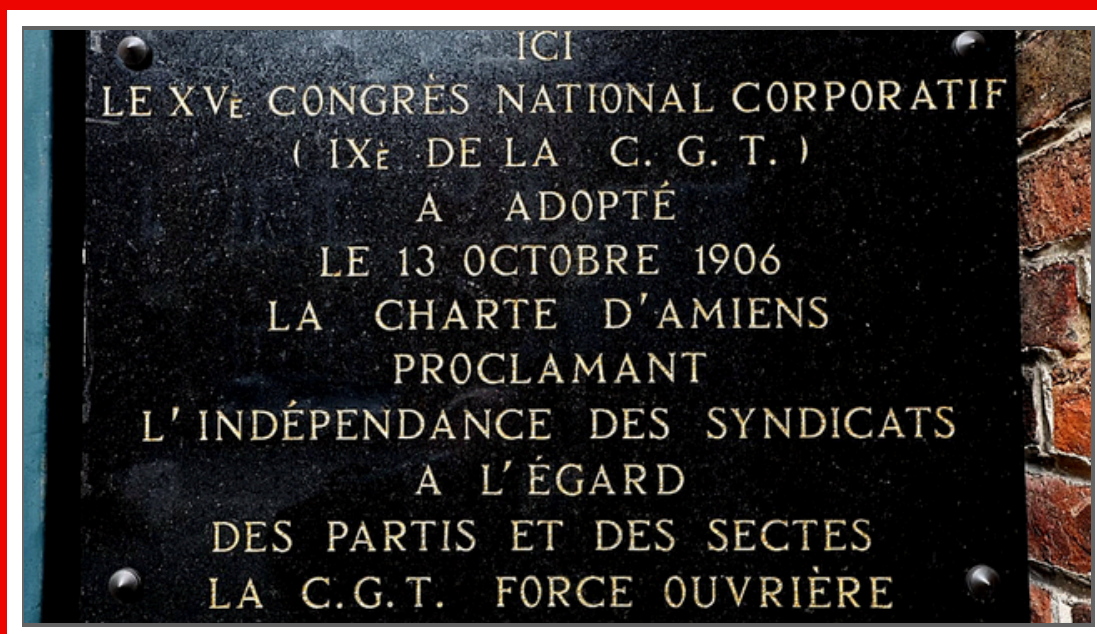
ORGANE TRIMESTRIEL DE L'UD FO DE LA MARNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(MAISON DES SYNDICATS - SALLE JEAN-JAURÈS)

MARDI 2 JUIN 2026

DE 8H30 À 16H30



CONFÉRENCE/DÉBAT

MATIN

Groupes mutualistes :
(Harmonie - Malakoff Humanis -
MACIF - Mission Handicap
confédérale) : le rôle de la prévoyance
- l'inclusion - lever les stéréotypes

APRÈS-MIDI

Cabinets d'expertises : Technologia -
Legrand - Syncea : les réorganisations -
les infos/consult - le rôle des élus CSE et
des DS - le PSE (contenu, négociation et
pièges à éviter) - les conséquences
(RPS)

Atelier MACIF : alcool et réflexes (*après les conférences débats*)

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE



SOMMAIRE

- 03** Meeting FO Fonction publique
- 05** Déclaration de la CE de l'UD du 19 janvier 2026
- 06** Charte d'Amiens (1906)
- 07** Encart MACIF
- 08** Communiqué du bureau de l'UD du 6 mars 2026
- 10** Journée Internationale des Droits de la Femme
- 11** Motion de l'UD du 8 mars 2026
- 12** Encart LEGRAND
- 13** Photos des FORMATIONS de l'UD
- 14** InFO'Syndicales
 - AG de l'UL de Châlons
- 15** • AG de l'Association locale des retraités FO de Reims
Discours de Hayette DEFFOUS
- 16** • Grève à Grand Reims Mobilités & à la SCAPEST
- 17** • Opération tractage menée par FO Santé Privée et FO Action Sociale
- 18** • Mouvement à France Travail & Motion OSDD 51
- 19** • Rassemblement au collège Maryse Bastié
- 20** • AG de FO - BTP/Papier Carton
- 21** • My Store FO : Journée d'Information le 24 novembre 2026
- 23** Encart LEGRAND
- 24** Dossier
Monde du travail : Soumettre pour dominer



03



10



13



18



16



19



21

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ
Rédacteur en chef : Philippe SZEFEROWICZ
Publicité : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS
N° Commission Paritaire : 1121S 05 553
Imprimé par : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS

udfo51@force-ouvriere.fr

**CONTRE
L'AUSTÉRITÉ !**

**POUR L'AUGMENTATION
DES SALAIRES !**

**MEETING
MARDI 13 JANVIER 2026**

BOURSE DU TRAVAIL – PARIS 14H

AVEC LA PARTICIPATION DE

- FRÉDÉRIC SOUILLOT
- GILBERT LIEBEN - BELGIQUE



facebook



FONCTION PUBLIQUE

**CONTRE LE PLF 2026,
IMPOSONS NOS REVENDICATIONS !**

MEETING UIAFP

Ce meeting s'inscrit pleinement dans la mobilisation contre le PLF 2026, pour défendre le pouvoir d'achat, les salaires et les revendications des agentes et agents des trois versants de la Fonction publique.

UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE



Réunis en ce début d'année 2026, les élus de la Commission exécutive de l'UD FO Marne, s'inscrivant pleinement dans la carte de vœux de l'Union Départementale, tiennent tout d'abord à vous souhaiter une très belle année 2026 à vous et à tous ceux qui vous sont chers, une année résistante et combative parce que oui : « L'UTOPIE EST LA VERITE DE DEMAIN » (Victor Hugo).

Si 2025 a rappelé l'importance de nos conquêtes sociales et républicaines :

- Les 80 ans de notre Sécurité Sociale que la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2026, mortifère, tente d'achever ;
- Les 120 ans de la loi de 1905 sur la laïcité affirmant la liberté de conscience aujourd'hui gravement remis en cause ;
- Les 130 ans de la Confédération Générale du Travail que Robert Bothereau et Léon Jouhaux ont quitté en 1947, rompant avec l'emprise politique stalinienne, pour mieux poursuivre, par la création de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, l'œuvre émancipatrice de la CGT ;

2026, année de congrès confédéral, sera marquée par les 120 ans de la Charte d'Amiens (texte page suivante) que ces mêmes Robert Bothereau et Léon Jouhaux ont réaffirmé en l'inscrivant dans le préambule même des statuts fondateurs de la CGT-FO.

“
L'union des
travailleurs
fera la paix
du monde
”



LÉON JOUHAUX

Prix Nobel de
la Paix 1951

Parce que « l'utopie est la vérité de demain » ils ont réaffirmé en pleine guerre froide :

- La volonté émancipatrice de la Charte d'Amiens adoptée en 1906,
- la volonté farouche de la classe ouvrière d'être libre, indépendante et organisée,
- la volonté des travailleurs de se rassembler là où tous cherchent à les diviser et à les opposer.

Et c'est bel et bien cette volonté, que nous, vos élus, d'hier et d'aujourd'hui, de résolutions de Congrès unanimes en résolutions d'Assemblée Générale unanimes, ne cessons à notre tour de réaffirmer et de faire vivre, alors qu'à nouveau, les empires cherchent à nous entraîner vers une nouvelle boucherie. Tandis que nous, les exploités dans toute notre diversité, sommes appelés à de nouveaux sacrifices et devrions accepter, au nom d'une Union Nationale garnissant les poches des exploités, la liquidation de nos services publics, de notre Sécurité Sociale.

Nous devrions même accepter « le sacrifice de nos enfants » (Chef d'Etat major Mandon).

Sur ordre des ministres qui se succèdent sur fond de chaise musicale, ils préparent les hôpitaux et les écoles à « accueillir » les soldats, ils militarisent la jeunesse, ils détournent l'argent de l'assurance chômage, du logement, de la formation professionnelle...

Alors c'est parce qu'ils cherchent à nous opposer, à nous diviser que, nous, héritiers de Léon Jouhaux, prix Nobel de la Paix 1951, défenseurs acharnés des libertés, cherchons inlassablement à rassembler fraternellement l'ensemble des travailleurs, des paysans aux médecins en passant par les étudiants et les ubérisés.

C'est parce qu'ils cherchent à nous opposer, à nous diviser, que nous soutenons les luttes de toutes celles et ceux dont le service public est le patrimoine, de toutes celles et ceux qui sont guidés par le combat pour les libertés de conscience, d'expression, de prescrire selon les besoins, d'instruire sans doctrine d'état, de nourrir loin des lobbies industriels (agro-alimentaires, pharmaceutique, armement...).

En ces 120 ans de la Charte d'Amiens, parce que seuls les combats qui ne sont pas menés sont des combats perdus, il ne tient qu'à nous de faire de « l'utopie, la vérité de demain »

Plus que jamais,

Vive la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière,

Vive l'Union Départementale des Syndicats de la CGT-FO de la Marne.

Reims
le 19 janvier 2026



La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ». Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation social.

Charte d'Amiens
1906

“Merci de tout ”



La Macif est élue Marque Préférée des Français pour la 3^{ème} fois consécutive et c'est grâce à vous. C'est aussi l'occasion de remercier nos plus de 6,4 millions de sociétaires, adhérents ou clients qui nous accordent leur confiance.



La Macif,
c'est **vous.**

*Étude réalisée du 7 au 12 janvier 2026 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 2001 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurances.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



COMMUNIQUÉ

DU BUREAU DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE LA CGT-FO DE LA MARNE

6 MARS 2026

Alors qu'une nouvelle action totalement illégale de l'administration trumpiste des Etats-Unis (après le kidnapping d'un chef d'état et de son épouse) allié au gouvernement sioniste d'Israël, a eu lieu au matin du vendredi 27 février,

Que l'état français cherche à assimiler antisionisme et antisémitisme (projet de loi Yadan) et à intégrer les organisations ouvrières,

Que des locaux syndicaux, des permanences de candidats aux élections municipales, des locaux de partis politiques et d'associations sont pris pour cibles,

Que des syndicalistes sont nominativement cités, mis en garde à vue et judiciairement poursuivis,

Au son des bombes qui pleuvent sur les populations iraniennes et libanaises, sur fond de suppression d'effectifs (plus de 4000 à l'éducation nationale et plus de 500 à France Travail), les classes défense se multiplient, un département défense est créé à France Travail et au profit des industriels de l'armement, une réindustrialisation dont on ne peut pas se féliciter, s'organise.

Force est de constater que la militarisation de la société française, ciblant plus spécifiquement la jeunesse et les chômeurs est en marche, et, au pas, s'il vous plaît !

Alors, considérant que « **le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'état parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément.** » (Préambule des Statuts de la CGT-FO), le bureau élargi de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne dénonce cette dérive et espère encore qu'elle ne constitue pas les premiers pas d'un changement de régime qu'une candidate à la mairie de Marseille a déjà exprimé en parlant de « ses » valeurs « Travail, Famille, Patrie »;

Parce que la menace contre l'existence même de syndicats indépendants est désormais une réalité, le bureau élargi de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne, n'oubliant pas que « **toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière, (elle est) un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications** » (Léon Jouhaux),

Et constatant que l'état français, instrumentalise à des fins politiques la mort d'un jeune « identitaire », laisse, une parade fascisante avec saluts et chants nazis se dérouler dans les rues de Lyon mais réprime toute voix qui ose contester, s'opposer à ses choix politiques, économiques et sociaux (que ce soit des mouvements tel que celui des gilets jaunes, des organisations tel que les soulèvements de la terre, des associations tel que la Libre Pensée, des mouvements politiques tel que LFI, des syndicalistes, en nombre et des étudiants, encore plus en nombre),

Affirme qu'il prendra toujours position pour soutenir et défendre celles et ceux qui sont attaqués pour leurs opinions.

Hier La Libre Pensée, aujourd'hui LFI, demain nous, les tenants de la charte d'Amiens ?

Aussi, réuni le vendredi 6 mars 2026, le bureau élargi de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne salue et soutient pleinement l'initiative prise par la section FO France Travail du Syndicat des Organismes Divers et Divers de la Marne et d'autres sections de France Travail.

Ces initiatives ont abouti à un communiqué de la section fédérale des OSDD pour l'organisation de rassemblements contre la militarisation de France Travail et au-delà contre la militarisation de la société française, et notamment de sa jeunesse partout en France le mercredi 11 mars.

Dans la Marne, et ailleurs, ces rassemblements prennent un caractère interprofessionnel et intergénérationnel.

Dans la Marne, et ailleurs, ces rassemblements prennent un caractère interprofessionnel et intergénérationnel.

Dans la Marne ce sont des sections de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'action sociale, de la santé privée et publique, de l'industrie pharmaceutique, de la métallurgie... et les camarades retraités qui appellent à rejoindre ce rassemblement : mercredi 11 mars, 14h30, angle de la rue Pierre Hadot (direction de France Travail) et de la rue Gaston Boyer (inspection du travail), le bureau élargi de l'UD FO Marne s'en félicite et se joint à eux.

En soutien à toutes celles et ceux, syndicalistes, militants d'associations, militants politiques, jeunes, qui sont menacés de morts, de viols, poursuivis jusqu'à leur domicile, dont les locaux et permanences sont vandalisés en toute impunité, et dans la continuité de l'appel de la CE de l'UD FO de la Marne à participer au meeting international contre la guerre qui a eu lieu le 5 octobre dernier à Paris, le bureau élargi de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne se remémorant le poème du pasteur Martin Niemöller* appelle à rejoindre les meetings contre la guerre organisés le 3 avril à la Bourse du Travail de Paris et le 20 juin en plein cœur de Londres (Central Westminster Hall).

POÈME
DE
Martin
Niemöller*

« Lorsque les nazis sont venus chercher les communistes,
Je n'ai rien dit,
Je n'étais pas communiste

Lorsqu'ils sont venus chercher les sociaux-démocrates,
Je n'ai rien dit,
Je n'étais pas social-démocrate

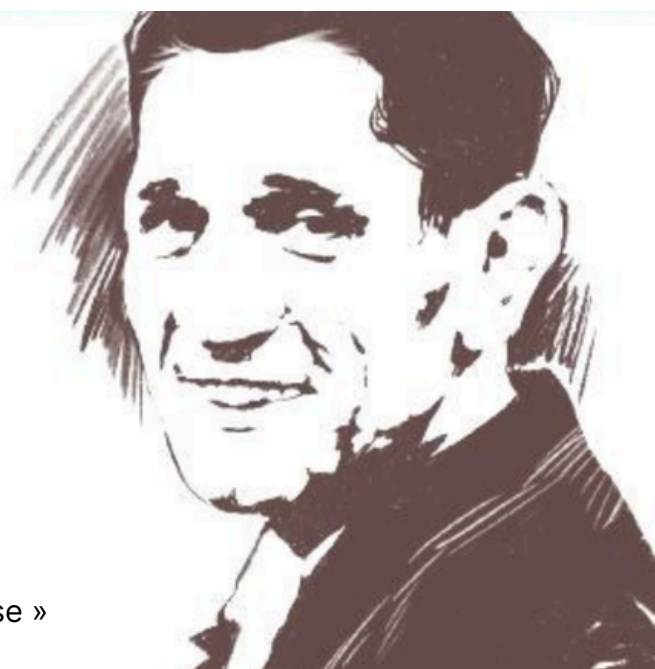
Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes,
Je n'ai rien dit,
Je n'étais pas syndicaliste

Lorsqu'ils sont venus chercher les catholiques,
Je n'ai rien dit,
Je n'étais pas catholique

Lorsqu'ils sont venus chercher les juifs,
Je n'ai rien dit,
je n'étais pas juif,

Puis ils sont venus me chercher

Et il ne restait plus personne pour dire quelque chose »



En vue de 8 mars 2026, journée internationale des droits de la femme, vous trouvez ici ces 2 affiches fédérales qui, dans le contexte de marche à la guerre mondiale et de militarisation de toute la société, résonnent particulièrement.

En effet, cette journée ne peut pas, ne doit pas être une journée confession prétexte à se racheter une bonne conscience à bas prix.



Alors que des milliers de bombes s'abattent sur les peuples iraniens et libanais, que le génocide du peuple palestinien se poursuit dans un silence assourdissant, que les peuples Ukrainiens et Russes sont décimés, l'UD FO de la marne soutient toutes les femmes de tous les pays, de toutes les couleurs, de toutes les religions, et sans religion qui font face à la barbarie, aux viols, au sexisme débridé et visiblement, comme le démontre « l'affaire internationale » Epstein, bien protégé des 2 côtés de l'atlantique.



MOTION

ARRÊT IMMÉDIAT DE LA GUERRE CONTRE L'IRAN ET LE LIBAN

Alors que ce dimanche 8 mars a lieu la Journée Internationale des Droits de la Femme, plus de 150 fillettes viennent de mourir sous les bombes de l'administration trumpiste des Etats-Unis et de l'état d'Israël engagés dans une guerre totalement illégale.

Un hôpital avec son service pédiatrique a également été bombardé.

Ayant pris connaissance du Communiqué du Bureau exécutif de la Fédération nationale des syndicats des ouvriers et employés du Liban du 2 mars 2026, en accord total avec le contenu de cet appel et convaincue que seule « l'union des travailleurs fera la paix du monde » (Léon Jouhaux), l'Union Départementale des Syndicats de la CGT-FO de la Marne, fidèle à l'internationalisme ouvrier, appelle à l'arrêt immédiat de la guerre impérialiste menée contre les peuples et les travailleurs libanais et iraniens et à la solidarité internationale.

En ce sens, elle exige un cessez le feu immédiat et le retrait des forces françaises engagées dans le golfe persique et au Moyen-Orient, et salue l'annonce de l'envoi d'une aide humanitaire.

L' Union Départementale des Syndicats de la CGT-FO de la Marne appelle à soutenir l'ensemble des mobilisations, manifestations, rassemblements, pétitions, appels... contre ce déchainement de feu qui n'apporte aux travailleurs et aux peuples sous les bombes que « du sang et des larmes », justifie les budgets militaristes et une marche mortifère à l'union nationale, la casse des services publics et des conquêtes sociales, l'explosion de la pauvreté et de la précarité, l'augmentation des prix des produits de première nécessité, de l'énergie et des carburants, la remise en cause des libertés publiques, d'expression et d'opinion, de l'égalité des droits, la répression physique et judiciaire de toute voix, syndicale, associative, politique, citoyenne, opposée ;

Déjà des centaines de morts au Liban et en Iran, un génocide qui se poursuit dans une stabilité remarquable, sans doute un million de morts ukrainiens et russes ;

**HALTE À LA GUERRE,
PAS UN CENTIME, PAS UNE ARME, PAS UNE VIE POUR LA GUERRE,**

**SOUTIEN
À TOUS LES PEUPLES VICTIMES DES GUERRES POUR LES PROFITS, POUR LES
RICHESSES D'INDUSTRIELS JAMAIS RASSASIÉS.**

8 MARS 2026

Le cabinet LHH a récemment dressé un bilan des salaires en 2025 et esquissé des perspectives pour 2026, soulignant des enjeux de pouvoir d'achat persistants malgré une inflation stabilisée. L'indice des prix à la consommation (IPC) a marqué le pas en 2025, avec une hausse de 1 %, mais le pouvoir d'achat des salariés reste morose, avec une faible hausse prévue pour 2025 (0,3 %) et un repli attendu en 2026 (-0,4 %).



Salaires : Une légère hausse en 2025

Les chiffres préliminaires montrent une légère hausse des salaires en 2025 par rapport à 2024. Chez les cadres, les salaires de base médians ont augmenté de 1,5 %, passant à 53 300 euros brut, contre 52 400 euros en 2024. En incluant les bonus, le salaire atteint 56 400 euros en médiane. Chez les non-cadres, le salaire de base est de 32 200 euros bruts, une augmentation de 0,6 % par rapport à 32 000 euros en 2024.

Cependant, en tenant compte de l'inflation, les salaires réels des travailleurs du secteur privé ont baissé de 0,4 point, à l'exception du Smic, qui est indexé sur l'indice des prix. Les écarts de salaires entre Paris et la province restent marqués, avec 6 % de différence chez les cadres et 4,5 % chez les non-cadres.

Augmentations : Prudence des entreprises

Les entreprises sont plus frileuses en matière d'augmentations salariales pour 2026. Les budgets d'augmentation ont diminué, passant de 3,5 % en 2024 à 2,1 % en 2025. Cette baisse est liée à la conjoncture économique et à l'incertitude. Les cadres bénéficient davantage de ces augmentations (60 %), comparés aux techniciens et agents de maîtrise (40 %) et aux employés et ouvriers (37 %).

Les secteurs des banques (+2,5 %), des assurances (+2,3 %) et des biens d'équipement (2 %) prévoient des budgets en hausse. La prudence des entreprises est également marquée par une baisse de l'utilisation des outils de partage de la valeur, comme la Prime de partage de la valeur, dont le montant moyen est passé de 1 000 euros à 750 euros par an, un coup dur pour les bas salaires.

En conclusion, malgré une inflation stabilisée, les entreprises restent prudentes, ce qui impacte les perspectives d'augmentations salariales pour 2026. Les salariés, notamment les bas salaires, devraient donc continuer à ressentir la pression sur leur pouvoir d'achat.

Besoin d'accompagnement

Nos experts peuvent vous accompagner, contactez-nous !



Les experts du Cabinet Groupe Legrand sont là pour vous accompagner !



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT



JANVIER



Stage "FO ler niveau"

FÉVRIER



Stage "Sensibilisation I"

MARS



Stage "Fonctionnement et Communication du Syndicat"



MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

le 17 janvier 2026

Réunis en assemblée générale ce samedi 17 janvier 2026, les adhérents du **Syndicat des Transports et de la Logistique de la Marne Force Ouvrière 51**, ont adopté à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents une motion de soutien visant, dans la crise que vivent actuellement les agriculteurs, à stipuler leur accord lié aux revendications légitimes, notamment portées par la Confédération Paysanne, entre autres :

- le refus des accords UE-Mercosur,
- le refus de la concurrence déloyale qui est une conséquence directe du système basé sur les profits de l'économie de marché via ce qui est appelé le libre échange,
- le refus des surmarges de la grande distribution,
- la demande d'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation pour lutter contre la précarité alimentaire

et également un soutien aux actions menées sur le terrain tels les diverses manifestations et blocages.

Notre syndicalisme étant un syndicalisme de classe engagé, nous avons à coeur de soutenir nos camarades salariés du monde agricole, ouvriers, saisonniers et tout les travailleurs subissant les politiques de régression sociale menées par les différents gouvernements qui se sont succédés au pouvoir depuis des décennies.

Nous nous tenons aux cotés de tout les travailleurs qui luttent pour une société plus juste et pour un monde du travail meilleur et ce quelque soient leurs professions et domaines d'activités, de ce fait nous nous tenons prêts à rejoindre nos camarades de classe dans leur combat et à nous mobiliser à l'appel de nos organisations syndicales respectives afin de renforcer toutes manifestations et actions prochaines qui seront décidées.



Guillaume Caillez

Secrétaire Général du STLM FO 51



Cher(e)s camarades,

Je souhaite tout d'abord vous présenter les excuses et les bons vœux de Sylvie qui ne peut donc être présente aujourd'hui et je ne vous cache pas non plus le plaisir que j'ai à être parmi vous et découvrir une nouvelle facette de notre organisation.

Je vais donc commencer par me présenter rapidement. Je suis défenseur syndical et membre de la commission juridique depuis quelques années au sein de l'UD et nouvellement conseiller prudhomme.

Et depuis le congrès de l'UD en juin 2025 sur sollicitation de Sylvie j'ai été élu à la CE de l'UD.

Je suis conducteur tramway à transdev anciennement citura.

Une entreprise qui comme beaucoup d'autres, une grande majorité même, ne va pas bien que ce soit en termes de résultats affichés qu'en termes de management et de conditions de travail.

Et ce n'est sans doute pas à vous que je vais apprendre la galère des transports dans Reims. Galère pour les usagers, galère et même danger pour les conducteurs. Et les intempéries de la semaine dernière l'ont largement démontré.

Alors si l'on est vite accusé de prendre les usagers en otages quand on fait grève, je crois que multiplier les travaux dans tous les sens, rendre la circulation impossible c'est aussi prendre les usagers et l'ensemble des travailleurs en otage.

Les salariés de citura ont fait grève, mais comme les fonctionnaires, comme les soignants, comme les agents de la sécu, quand on fait grève c'est aussi pour la défense du service public qui nous nous est délégué, c'est aussi pour pouvoir rendre un service de qualité et en toute sécurité.

C'est aussi pour ces raisons, cette défense de notre patrimoine commun, notre sécu, nos services publics, nos libertés que Sylvie est absente aujourd'hui.

Elle est à la bourse du travail de Paris au meeting de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction publique (UIAFP) contre l'austérité et les budgets de guerre, contre la liquidation de la sécurité sociale avec la pire Loi de Finance de la Sécurité Sociale, pour imposer nos revendications, unis, privé, public, actifs et retraités.

Vive l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Marne,

Vive l'association des retraités Force Ouvrière de Reims,

Merci à vous

Hayette DEFFOUS

Conseillère Prud'homme
Membre de la CE de l'UDFO





Ahmed BACHIRI, secrétaire et délégué syndical FO dénonce le silence assourdissant de la direction face à des revendications récurrentes qui ne sont pas entendues (Hausse des salaires, amélioration des conditions de travail, amplitudes horaires, manque d'effectifs, réorganisation des réseaux...).

Ce climat social est tendu principalement du fait de conditions de travail rendues de plus en plus pénibles notamment depuis le lancement des BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) alors que les travaux n'étaient pas terminés.

“Conduire dans de telles conditions, c’est mettre en danger les salariés et les autres usagers de la route” accuse le délégué de Force Ouvrière.



PIQUET DE GRÈVE À LA SCAPEST

le 10 mars 2026

Les salariés de la SCAPEST sont en grève principalement pour des augmentations de salaires et de pouvoir d'achat.

Les propositions de la direction sont nettement insuffisantes notamment dans un contexte d'inflation et de perte de pouvoir d'achat surtout que beaucoup de salariés sont proches du SMIC et que l'entreprise a engrangé de très bons résultats financiers.



Le mouvement a principalement touché les plateformes logistiques près de Châlons-en-Champagne, avec des blocages de camions qui ont perturbé l'approvisionnement des magasins E.Leclerc dans le Nord-Est.

L'inFO⁵¹ syndicale

OPÉRATION TRACTAGE

Reims
le 10 mars 2026

Les camarades de la Santé Privée et de l'Action Sociale ont tracté pour réaffirmer leurs revendications légitimes face à un pouvoir et aux employeurs qui continuent de faire la sourde oreille.



A l'heure où le chef de l'état se déplace entouré de 4 rafales (20 000€ l'heure de vol d'un rafale),

A l'heure où nous sommes appelés à sacrifier nos enfants et à souffrir économiquement (Cf. Chef d'état-major Mandon, déjà 20cts de plus par litre !!),

Force Ouvrière, fidèle à son fondateur, Léon Jouhaux (prix Nobel de la paix 1951), entend continuer à porter haut et fort, en toute liberté et indépendance, les revendications des salariés du sanitaire, du social, du médico-social et de l'aide à domicile.

Marre de la duplicité de nos employeurs qui nous prennent pour des charlots parce que nous avons une conscience professionnelle, un sens de l'humain et de l'éthique qui leurs sont étrangers.

En ce MARDI 10 MARS nous réaffirmons toutes les revendications de nos secteurs :

- Augmentation immédiate et significative des salaires, rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subi depuis 30 ans ;
- Le maintien du SEGUR ;
- Des financements publics garantis à la hauteur des besoins garantissant la prise en charge inconditionnelle de tous les publics ;
- Le maintien des emplois, l'embauche et la formation des personnels qualifiés et diplômés nécessaires ;
- L'amélioration des conditions de travail, des droits existants et des conventions collectives ;
- L'arrêt des fermetures tous azimut (lit, établissements, services...);
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et de la financiarisation ;
- la défense de la Sécurité Sociale de 1945 « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins » ;
- Le retrait de la contre-réforme retraite Macron/Borne/Lecornu ;
- le respect du droit de grève, des libertés et l'arrêt de la répression anti syndicale .

Nous vous appelons à rejoindre le rassemblement interprofessionnel, intergénérationnel et citoyen du mercredi 11 mars 14h30 à l'angle de la rue Pierre Hadot (direction de France Travail) et de la rue Gaston Boyer (inspection du travail).

DE L'AGENT POUR LA PAIX, LE PAIN, LA LIBERTÉ, PAS POUR LA GUERRE

Pour toute demande d'information, nous sommes joignables par mail à :
udfo51@force-ouvriere.fr ou sdaofo51@gmail.com ou syndicat.santeprivée@gmail.com



APPEL À LA MOBILISATION CGT-FO FRANCE TRAVAIL :

Reims
le 11 mars 2026

**NON À LA FORCE SPÉCIALE DÉFENSE,
NON À L'ARRIVÉE DU GÉNÉRAL DE L'ARMÉE,
NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES**

Initié par les camarades de France Travail appelant à des rassemblements contre la militarisation de France Travail, de nombreux secteurs professionnels ont rejoint le mouvement pour dire NON à la Guerre, NON à la militarisation de nos outils de travail (École, Enseignement Supérieur, Hôpitaux, Industries, France Travail...).

O.S.D.D. FO⁵¹

MOTION

Informé par les camarades de sa section France Travail ainsi que par d'autres syndicats OSDD, le syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers de la Marne dénonce fermement la militarisation du principal opérateur de l'emploi, France Travail et s'inscrit totalement dans le communiqué de la section fédérale des OSDD.

Ainsi il condamne le recrutement d'un général par l'établissement public administratif accompagné de l'entrée de 9 grands maîtres d'œuvre industriel acteurs clés de la conception, de la production et de la maintenance des équipements militaires qui seront au cœur de ce département défense de France travail (annonce du 20 janvier du ministre du travail Farandou)

Il condamne la création d'un département défense au sein de France Travail alors même que la loi dite plein emploi oblige tous les chômeurs à réaliser 15h d'activité par semaine non rémunérée, que des milliers d'emplois ont été détruits notamment dans l'industrie, que les fermetures d'entreprises sont supérieures aux créations et que le chômage, particulièrement celui des jeunes, repart à la hausse.

Le syndicat des OSDD de la marne soutient et participera à toutes les actions contre la marche à la guerre, que ces actions soient sectorielles, interprofessionnelles ou citoyennes.

Le syndicat appelle tous les agents de l'établissement à un rassemblement devant la Direction Territoriale Marne de France travail le 11 mars. Et parce que cela ne concerne pas que France Travail, il appelle tous les salariés, en emploi ou non, et même au-delà à le rejoindre.

Contre la marche à la guerre et les budgets de guerre qui détruisent l'école, la santé, la sécu et tous les services publics, il appelle à participer au meeting de « Stop The War » le 20 juin prochain et y enverra une délégation

Sylvie Szeferowicz

Secrétaire Générale Syndicat OSDD Cgt-FO Marne

Reims, le 9 février 2026





Non à la dégradation des conditions de travail au collège REP Maryse-Bastie !



Incivilités, insolences, cris, bousculades, coups, errances dans les couloirs, refus d'obéissance, retards, absences ponctuelles ou chroniques : c'est le quotidien du collège Maryse-Bastie, presque une habitude...

Mais le quotidien est désormais devenu : bagarres et règlements de compte dans et devant l'établissement, agressions verbales et physiques sur des élèves et des assistants d'éducation, de professeurs, harcèlement, port de couteaux, peur et souffrance des élèves, mal être des personnels.

Pour preuve, quelques indicateurs alarmants : multiplication des heures de retenue, des commissions éducatives, des exclusions temporaires, des conseils de discipline, des plaintes à la police, des arrêts maladie, vigilance policière aux sorties...

Pourtant, les personnels ne ménagent pas leurs efforts mais l'ampleur des problèmes ne permet plus d'y faire face. Un incident extrêmement grave n'est plus à exclure, même à très court terme.

A cela s'ajoute le projet de suppression de l'UPEAA, mettant en difficulté les élèves primo-arrivants.

Le collège surfréquenté, en déficit d'encadrement, est au bord de l'explosion : il est temps de réagir !

Pour faire face en urgence à la montée des violences, les signataires de cette pétition réclament le recrutement immédiat de deux assistants d'éducation à temps plein.

Pour la rentrée scolaire, pour reconstruire un collège serein, les signataires de cette pétition réclament :

- le maintien de l'UPEAA ;
- la création de postes médico-sociaux (assistant social, infirmier, psychologue) ;
- la création de postes de vie scolaire (CPE, AED) ;
- la re-sectorisation du collège pour réduire ses effectifs, et le maintien des postes d'enseignants afin de libérer des heures pour des permanences d'écoute individuelle ou collective des élèves ;
- l'attribution d'heures de vie de classe hebdomadaires rétribuées à tous les professeurs principaux.



Le rassemblement exigeait le maintien de l'UPEAA du collège Maryse Bastie de Reims pour les élèves allophones !

Rappelons qu'un allophone est une personne qui, dans un territoire donné, a pour langue première une autre langue que la ou les langues officielles (mais ce terme ne s'applique jamais aux autochtones), et qui réside habituellement dans ce territoire.

En France, le terme d'allophone est de plus en plus utilisé pour caractériser les publics de migrants issus de pays non francophones, qui sont donc en situation d'apprentissage du français langue étrangère ou seconde.

L'Éducation nationale, notamment, a adopté ce terme pour caractériser les enfants nouvellement arrivés en France et parlant une voire d'autres langues que le français.

C'est le soir du jeudi 26 mars dernier que les camarades du Bâtiment - Papier/Carton se sont réunis pour l'Assemblée Générale de leur syndicat.

Dans une ambiance studieuse, ils ont participé aux différentes décisions selon l'ordre du jour établi.



À l'issue de l'AG, un moment de convivialité et de franche camaraderie ont réunis les convives autour d'un repas confectionné avec soin après avoir pris le verre de l'amitié.





JOURNÉE D'INFORMATION

LE 24 NOVEMBRE 2026



L'OFFRE EXCLUSIVE POUR LES ADHÉRENTS FO



Pour les adhérents :

DES OFFRES PERMANENTES ET DES VENTES EXCLUSIVES

Nouveau
MyStore FO
**Des avantages
simples et concrets
pour les adhérents**
FO



L'OFFRE EXCLUSIVE Pour les adhérents **FO**

Profite de tes offres



ÊTRE ADHÉRENT À FO

C'est aussi profiter d'**offres exclusives**,
d'**avantages** permanents
et de **bons plans** toute l'année sur

www.MyStoreFO.fr

UNE OFFRE SUR MESURE

Animations, services, offres...
My store FO s'adapte à tes envies.
Ce que tu imagines, nous le réalisons !

INSCRIPTION GRATUITE !

1. Récupère ton Numéro ADH 2026
2. Scanne le QR code et crée ton compte !



Loi du 24 octobre 2025 (Seniors, carrières, mandats) : Pourquoi la consultation sur la politique sociale devient incontournable pour les élus

Adoptée pour répondre au vieillissement de la population active, faciliter le recrutement des seniors et mieux accompagner les fins de carrière, la loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025, dite « loi du 24 octobre », a été publiée au Journal officiel le 25 octobre 2025 et est entrée en vigueur le lendemain. Cette réforme structurante est issue de la transposition de 3 accords nationaux interprofessionnels (ANI) dont :

- l'ANI « emploi des seniors » du 14 novembre 2024, dédié au maintien et au retour en emploi des salariés expérimentés;
- l'ANI sur l'évolution du dialogue social du 25 juin 2025, modernisant la négociation collective ;
- l'ANI sur les transitions professionnelles du 25 juin 2025, portant sur la reconversion et les mobilités professionnelles.



Cette réforme s'articule autour de 7 grands piliers permettant de :

1. Renforcer le dialogue social sur l'emploi des seniors

Les branches professionnelles doivent négocier tous les 3 ans (ou 4 ans si un accord d'adaptation le prévoit) des actions en faveur de l'emploi des salariés seniors, sur la base d'un diagnostic préalable de leur situation dans la branche. Les entreprises de + 300 salariés sont également tenues d'engager une négociation dédiée à ce sujet, distincte de leurs négociations annuelles obligatoires (NAO)

2. Mettre en place un nouvel « entretien de parcours professionnel »

L'entretien professionnel est rebaptisé "entretien emploi-compétences" et élargi dans son contenu. Il se tient la 1^{ère} année suivant l'embauche, puis tous les 4 ans (au lieu de tous les 2 ans). Il remplace l'ancien entretien professionnel et couvre désormais quatre thématiques : les compétences, la formation, l'évolution professionnelle et la préparation à la fin de carrière.

3. Créer le Contrat de Valorisation de l'Expérience (CVE)

La loi crée un nouveau type de CDI, à titre expérimental jusqu'au 24 octobre 2030, destiné aux demandeurs d'emploi de 60 ans et plus (ou 57 ans selon les branches) inscrits à France Travail, n'ayant pas travaillé dans l'entreprise depuis au moins 6 mois. Sa particularité : il peut être rompu lorsque le salarié atteint l'âge de la retraite à taux plein, avec une indemnité au moins équivalente à celle d'un licenciement. Pour encourager les employeurs, une exonération de la contribution patronale sur l'indemnité de mise à la retraite (habituellement fixée à 30 %) est prévue jusqu'en 2028

Le rôle de l'expert dans l'application de cette loi

Dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, les élus peuvent faire appel à un expert. Cette consultation est précisément l'occasion d'analyser l'impact concret des nouvelles mesures introduites par la loi du 24 octobre 2025 dans l'entreprise.

En analysant les données relatives à l'âge, à la formation, aux mobilités internes, à l'emploi des seniors ou encore aux dispositifs de fin de carrière, l'expert aide le CSE à comprendre comment l'entreprise met en œuvre ces nouvelles obligations et à anticiper celles à venir.

Au-delà de cette loi, dans le cadre de cette mission, il fournit également aux élus des indicateurs fiables sur, entre autres, l'emploi, les conditions de travail et la politique salariale- des éléments clés pour appuyer leurs négociations.

4. Faciliter la fin de carrière

Accès simplifié au temps partiel de fin de carrière et ouverture de la retraite progressive dès 60 ans, pour accompagner la transition vers la retraite.

5. Améliorer le dialogue social

La limite de 3 mandats successifs pour les élus du CSE est supprimée à compter du 26 octobre 2025 (art. L.2314-33 du Code du travail) : un élu pourra désormais se représenter sans restriction, quelle que soit la taille de l'entreprise. Par ailleurs, les obligations de négociation sont clarifiées et réorganisées afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du dialogue social en entreprise.

6. Adapter l'assurance chômage pour certains publics

L'assurance chômage est ajustée grâce à la base légale donnée à la convention du 15 novembre 2024. L'affiliation minimale des primo-entrants est abaissée à 5 mois (au lieu de 6). Le bonus-malus est formellement transcrit et s'appliquera au 27 mai 2025.

7. Simplifier les transitions professionnelles

Un dispositif unique de reconversion, opérationnel au 1er janvier 2026, remplace Transco (Transitions Collectives) et Pro-A (reconversion ou promotion par alternance). Il facilite les mobilités internes ou externes, avec un financement dédié de la formation.

Les experts du Cabinet Groupe Legrand sont là pour vous accompagner !



Expertise comptable



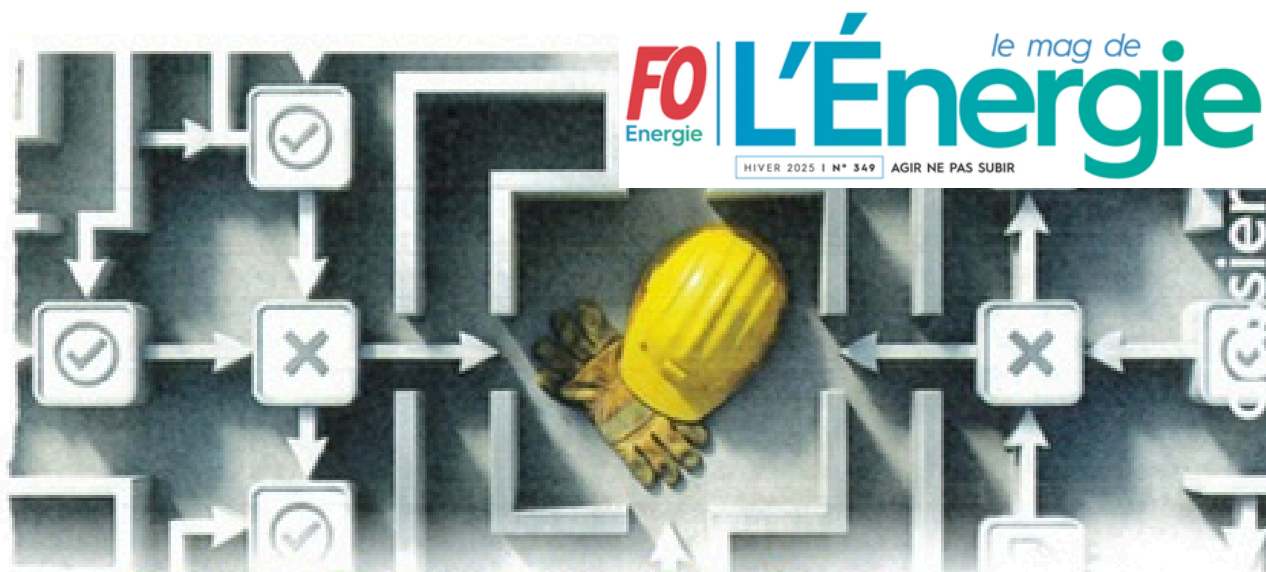
Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT



Soumettre pour dominer

Quand l'obéissance construit le pouvoir

Au sein de la société, des services de l'État, de l'Entreprise, on peut constater que le responsable, le manager, le dirigeant ou le système peut être perçu ou présenté pour une autorité incontestable, détentrice de la « Vérité » sur ce qu'il faut faire, penser ou produire. Dans les entreprises, la verticalité du pouvoir a muté. Elle est moins bruyante qu'avant, plus feutrée, mais reste omniprésente et basée sur les mêmes principes qu'autrefois. Elle se reflète notamment par une petite musique insidieuse qui résonne dans les couloirs de nos entreprises. Celle des objectifs qui tombent d'en haut comme des Tables de la loi, des tableaux Excel qui dictent la conduite à tenir et ne souffrent d'aucune remise en question. Enquête sur ces nouvelles formes de soumission qui broient le sens du travail, et sur l'urgence vitale de raviver notre esprit critique.

Il faut parfois s'arrêter un instant. Lever la tête du guidon, lâcher la souris ou la caisse à outils. Regarder ce qui se passe réellement autour de nous. Dans l'entreprise, dans les services, dans les équipes de travail. Que peut-on observer ? Des collègues qui courent après le temps, des procédures qui s'empilent jusqu'à l'absurde, et cette sensation diffuse, mais tenace, de ne plus avoir la main sur son métier tout en appliquant les ordres, les directives, les demandes données par une personne représentant « l'Autorité » par les fonctions qu'elle occupe.

Cela se traduit au sein des entreprises, par un mur d'injonctions paradoxales imposées aux salariés. Il est souvent exigé de garan-

tir une sécurité absolue tout en réduisant les temps d'intervention. On demande une qualité de service public tout en coupant dans les effectifs statutaires et en réduisant drastiquement les coûts de fonctionnement. L'autonomie est mise en avant et dans le même temps chaque geste fait l'objet de reportings incessants. Les objectifs sont présentés et ne supportent aucune remise en question par ceux qui les imposent.

Ce système s'appuie sur la figure du manager, du dirigeant, de la personne chargée d'une mission ou plus abstraitement du « Système », qui est présentée et/ou souvent perçu comme une autorité incontestable, seule détentrice de la « vérité » sur ce qu'il faut faire, penser

dossier

ou produire. Cette posture d'omniscience a changé de visage. Elle ne s'incarne plus seulement dans le « petit chef » d'anton occupant une fonction mais peut être exercée par d'autres acteurs identifiés ou responsables de missions au sein de la société, de l'entreprise ou dans d'autres organismes.

Le résultat ? Un affaiblissement dramatique du libre arbitre.

Cette posture d'omniscience - parfois incarnée par des algorithmes, des tableaux de bord, des consultants, des méthodes d'intimidations, du harcèlement moral - affaiblit le libre arbitre.

Dans ce climat, remettre en question une directive devient synonyme d'opposition, le doute de ce qui est affirmé est perçu comme une faiblesse, et l'allégeance est récompensée. Pourtant, individuellement ou collectivement ne devrions-nous pas se poser une question fondamentale : peut-on encore penser librement au travail ?

L'ombre de Milgram

Pour comprendre comment des individus sensés, compétents et attachés à leurs valeurs peuvent en arriver à appliquer des décisions

absurdes, il faut plonger dans la psychologie humaine. En 1961, Stanley Milgram révélait à travers une expérience devenue célèbre que des individus ordinaires pouvaient infliger des souffrances à autrui, simplement parce qu'une figure d'autorité leur en donnait l'ordre.

Rappelons les faits, car ils sont glaçants. Le protocole demandait à des volontaires d'envoyer des décharges électriques à un inconnu (un comédien) en cas d'erreur. Malgré les cris de douleur simulés, 65 % des participants allaient jusqu'à administrer des décharges électriques maximales. Pourquoi ? Parce qu'un homme en blouse blanche leur répétait calmement : « L'expérience exige que vous continuiez ».

On aimerait croire que c'était une autre époque, que nous sommes aujourd'hui plus éclairés, plus résistants... L'expérience a été reproduite partout dans le monde, à différentes époques. Plus près de nous, la réplique de Jerry Burger en 2009 suggère que les mécanismes d'obéissance à l'autorité mis en évidence par Milgram restent largement opérants dans la société contemporaine.

Ce constat trouve un écho troublant dans le monde du travail d'aujourd'hui. Bien sûr, nous n'envoyons pas de décharges électriques à nos collègues. Combien de fois avons-nous validé une décision inique, appliqué une procédure absurde ou fermé les yeux sur une souffrance au travail parce que « ça vient d'en haut » ? L'obéissance automatique, la soumission aux consignes et la croyance en une vérité imposée étouffent la pensée critique. Et dans nos métiers de l'énergie, où la responsabilité technique et humaine est immense, cet effacement de la conscience individuelle est un danger.

Le regard critique ou l'art de penser librement

Face à cette machine à conformer, il ne s'agit pas de prôner l'anarchie, mais de réhabi-

LE PIÈGE DE L'ÉTAT AGENTIQUE

Stanley Milgram a théorisé un concept clé pour expliquer pourquoi nous obéissons : l'état agentique. Dans cet état, l'individu ne se considère plus comme responsable de ses actes. Il se voit comme un simple « agent » exécutant la volonté d'autrui. Il délègue sa conscience morale à l'autorité supérieure. C'est le fameux « je n'ai fait que suivre les ordres ». Au travail, ce basculement est subtil : on se cache derrière la procédure, le logiciel ou la note de service pour ne pas assumer les conséquences humaines d'une décision. Le rôle du syndicaliste est de nous sortir de cette transe pour nous rendre notre responsabilité d'acteur.

MONDE DU TRAVAIL : SOUMETTRE POUR DOMINER

SANTÉ AU TRAVAIL ET PERTE DE SENS

La soumission a un coût caché : la santé mentale. Exécuter des ordres que l'on réprouve intérieurement crée une « dissonance cognitive ». Cet écart entre nos valeurs et nos actes est le carburant principal des Risques PsychoSociaux (RPS), menant au burn-out ou au brown-out (la perte de sens). Revendiquer son droit de penser, c'est donc d'abord une mesure de protection de sa propre santé.

liser une compétence essentielle, presque vitale : le regard critique. Dans un monde où les automatismes dominent, c'est notre seule bouée de sauvetage.

Avoir l'esprit critique, ce n'est pas être le « rôleur de service » qui conteste par principe. C'est bien plus noble que cela. C'est la capacité de penser par soi-même, de questionner le sens de ce qu'on nous demande, et de rester fidèle à ses valeurs. C'est refuser de prendre les choses pour acquises.

Concrètement, cela signifie qu'avant d'agir, tout salarié devrait pouvoir se poser trois questions fondamentales, véritables garde-fous contre l'aliénation :

- **Est-ce juste ?** Cette question interroge l'équité, la morale, la légitimité d'une action ou d'une décision.
- **Est-ce nécessaire ?** Ici, on distingue l'essentiel du superflu. On remet en cause les roufines, le reporting pour le reporting, la bureaucratie qui nous étouffe.
- **Est-ce conforme à mes valeurs ?** Elle recentre l'individu sur son éthique personnelle, sur ce qui fait sens pour lui.

Ces interrogations permettent de résister à la pensée unique et aux pressions implicites. Elles sont ce qui nous empêche de devenir de simples exécutants déconnectés du sens de nos actes. Exercer son discernement, c'est étudier ce qui est présenté en s'interrogeant

de manière contradictoire, et en refusant les réponses toutes faites, les slogans et les dogmes. C'est assumer la responsabilité de ses choix, en pleine conscience. Cela demande du courage, c'est certain. Mais c'est ce courage qui confère toute sa dignité à notre engagement professionnel.

L'action syndicale,

un rempart contre la soumission

Soyons réalistes, avoir du courage tout seul, face à une « Autorité » est une épreuve. L'expérience de Milgram l'a prouvé : l'individu isolé se soumet souvent à l'autorité, même contre ses propres valeurs. La pression de la hiérarchie, la peur de la sanction ou de l'isolement sont des leviers puissants.

Ce constat scientifique sur la soumission trouve un écho puissant dans le monde du travail et dans nos organisations. C'est précisément là que l'action syndicale prend tout son sens. Face à des hiérarchies rigides, le syndicat joue un rôle indispensable : il permet de briser l'isolement. Il transforme un refus individuel, en une force collective.

Le syndicat, en tant que collectif organisé, offre cet espace de débat, de résistance et de réflexion qui manque cruellement dans les organigrammes officiels. Dans un monde où les logiques de performance, de rentabilité ou de contrôle peuvent parfois étouffer la voix individuelle, le syndicalisme rappelle que penser par soi-même est un acte politique. Il ne s'agit pas seulement de défendre des conditions de travail, mais de préserver la conscience, la dignité et la liberté de chacun.

En cela, le syndicalisme agit comme un contre-poids démocratique essentiel. Il est le garant du libre arbitre dans des structures où la pression est maximale.

dossier



MAG DE L'ÉNERGIE 349 | HIVER 2025

MONDE DU TRAVAIL : SOUMETTRE POUR DOMINER

dossier

La vérité n'est pas une note de service

Nous vivons une époque où certains se présentent comme détenteurs d'une vérité absolue qu'elle soit économique, stratégique, technologique, environnementale ou politique. Face à cela, il est primordial de préserver des espaces de contradiction.

Il faut le dire haut et fort : la vérité n'est jamais unique, et la pensée ne doit jamais être confisquée. Cette prétention à l'omniscience affaiblit la capacité de jugement individuel de tous. Elle peut conduire à des décisions absurdes, parfois dangereuses, acceptées sans débat simplement parce qu'elles sont présentées comme rationnelles, inévitables ou comme la vérité absolue. Cette manipulation a pour seul objectif : soumettre pour que l'autre obéisse.

L'obéissance, lorsqu'elle devient automatique, est un poison. Dans l'entreprise comme dans

la société civile, penser par soi-même est l'acte de résistance ultime. Et l'action syndicale, loin d'être un « vestige du passé », est l'un des outils les plus modernes et les plus puissants pour défendre cette liberté fondamentale.

Penser, c'est agir

Dans ce monde normé, piloté par des indicateurs froids, des procédures et des logiques de contrôle, le libre arbitre n'est pas un luxe intellectuel. C'est une urgence démocratique. Il est le dernier rempart pour préserver l'humain face à la machine, la conscience face à la conformité, la parole face au silence.

Refuser l'obéissance automatique, c'est refuser d'être un rouage passif d'un système qui impose ses vérités. C'est se protéger des manipulations et des injonctions qui heurtent nos valeurs profondes.

L'action syndicale, en défendant le droit imprescriptible de penser, de contester et de proposer, réaffirme une vision haute du travail. Celui-ci ne doit jamais être un espace de soumission. Il doit être un lieu de responsabilité partagée, de conscience collective et de liberté revendiquée.

Dans un monde où certains prennent le pouvoir en exigeant l'obéissance, penser par soi-même est plus que jamais un acte de résistance. Ne laissons personne penser à notre place.

LA BOÉTIE AVAIT PRÉVENU

Bien avant les psychologues américains, un jeune humaniste français du XVII^e siècle, Étienne de la Boétie, avait tout compris. Dans son *Discours de la servitude volontaire*, il nous rappelle une vérité cinglante : « les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. » Le pouvoir d'une direction autoritaire ne repose, in fine, que sur le consentement de ceux qui exécutent. « Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres », écrivait-il.

Source : <https://psi-ali.com/le-phenomene-de-l-obeeissance-a-l-autorite-enseignements-des-experiences-de-milgram/>



CHAMPAGNE MAG DE L'ÉNERGIE 349 | HIVER 2025

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

FONCTION PUBLIQUE



Christian Grolier, secrétaire FGF et UIAFP sera présent sur la foire de Châlons en Champagne